

#3<sup>ème</sup> trimestre 2023

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

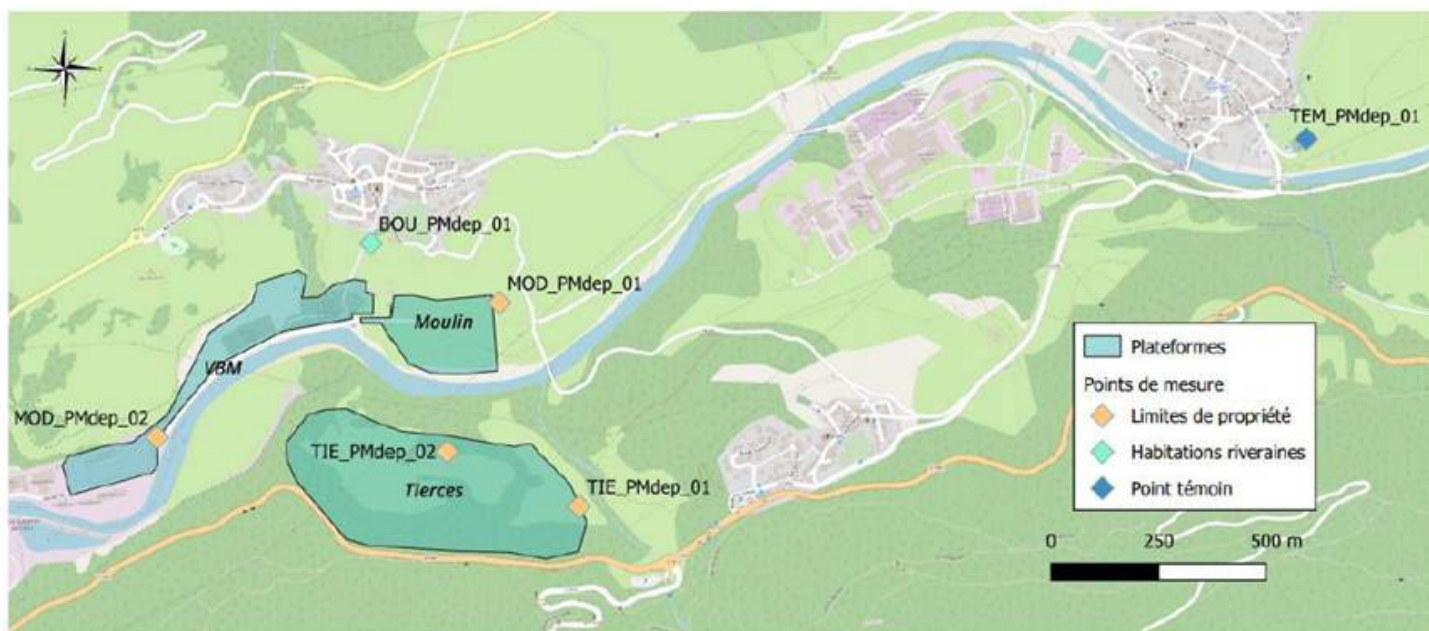
*En souterrain* : Poursuite des excavations des galeries de connexion, des cavernes techniques, réalisation des radiers et revêtements (projection béton, ...), et marouflage associé.

*Sur la plateforme du Moulin* : Concassage sous le hangar acoustique et tri des matériaux excavés.

*Sur le site des Tierces* : Réception de matériaux par le convoyeur depuis Moulin, préparation de l'assainissement du futur dépôt et mise en stockage définitif de matériaux.

*Sur la plateforme d'Avrieux* : Soutènement sur le puits 1, poursuite et finalisation de l'alésage du puits 2, préparation du portique pour le puits 2 en cours, travaux sur puits 3 et 4 stoppés (travaux réalisés dans un bâtiment isolé acoustiquement) ; exploitation de la centrale à béton pour les besoins de soutènement.

## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

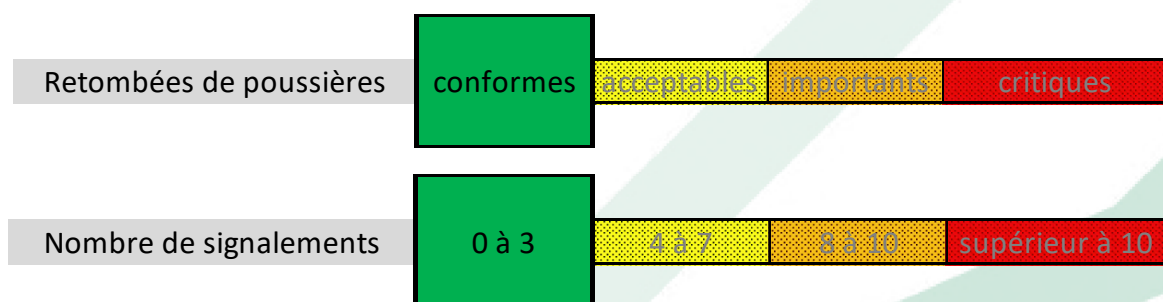


Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois en été et de 2 mois en hiver, analyse de la quantité de poussières collectées

#3ème trimestre 2023

## APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Pas de problématique poussières constatée sur le 3ème trimestre 2023.



## SYNTHESE DES MESURES

ANNEE 2023	Juillet 2023	Août 2023	Septembre 2023
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m <sup>2</sup> .jour) (1)	100 %	100 %	100 %
Conformité des valeurs relatives (soustraction de la valeur du point témoin) (% des valeurs sous la référence de 200 mg/m <sup>2</sup> .jour) (2)	100 %	100 %	100 %
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	1	0	0

(1) 500 mg/m<sup>2</sup>.jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.

Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

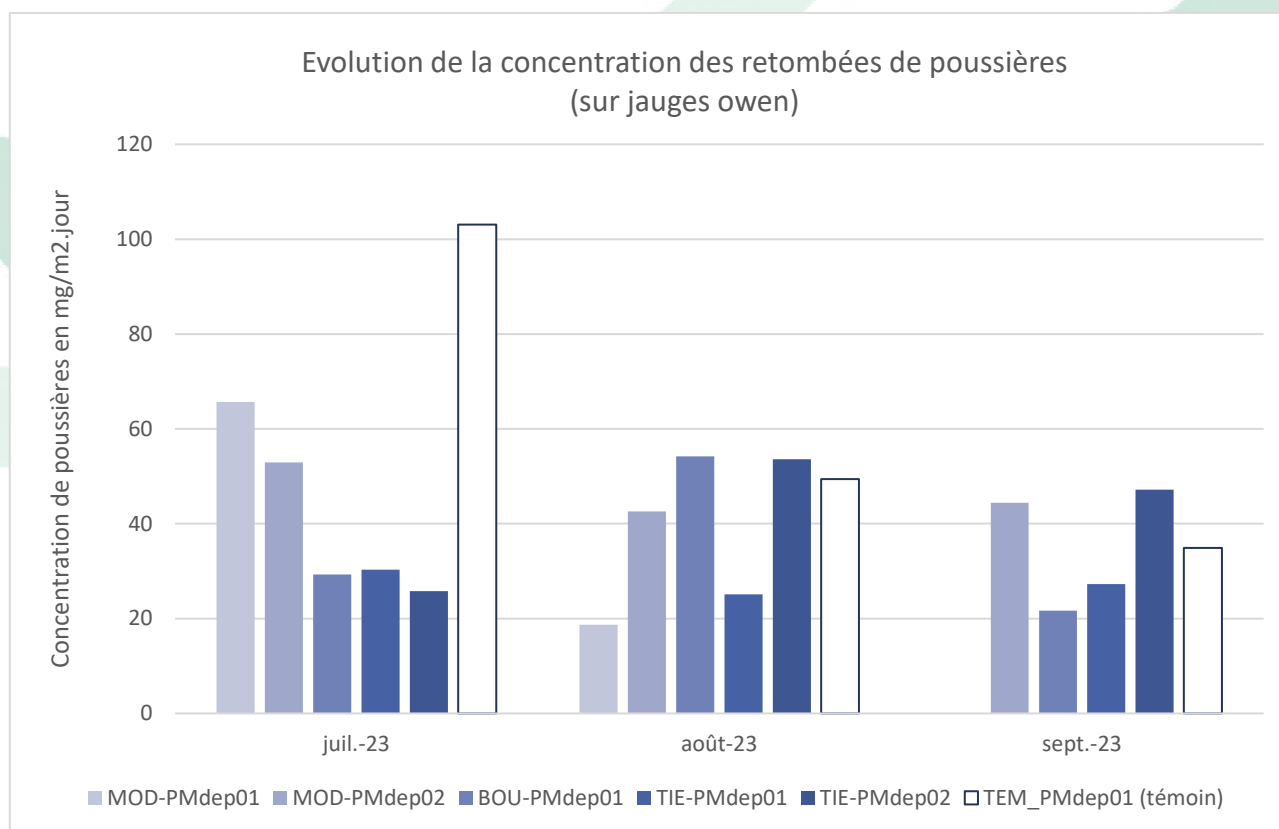
(2) 200 mg/m<sup>2</sup>.jour est la contribution maximale autorisée que peut engendrer en limite de site et en moyenne annuelle, un exploitant d'un dépôt de déchets inertes soumis à la réglementation ICPE.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

## PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux d'empoussièrement sont conformes et les valeurs moyennes globalement inférieures à 60 mg/m<sup>2</sup>.jour. Les valeurs restent du même ordre de grandeur que la valeur du point témoin, sauf pour le mois de juillet, où la valeur pour ce point est plus élevée (évènement extérieur au chantier non identifié).

Ces niveaux sont bas relativement aux mois précédents, ce qui relève d'une bonne gestion des poussières sur le chantier malgré la période estivale et assez sèche.



**#3ème trimestre 2023**

## **FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS**

Un seul signalement au sujet d'émission de poussières sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Date	Description de la nuisance	Localisation de la nuisance	Sources du chantier à l'origine de la nuisance	Actions correctives
21/07/23	Nuages de poussières constatés par un riverain	Lotissement du mont d'Oran au Bourget	Activités sur la plateforme du Moulin	Suite à l'indisponibilité d'un chauffeur (malade) le 21 en fin de matinée, il y a eu moins d'arrosage sur la fin de journée

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : **04 85 98 98 98****